ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

N° 293

AMENDEMENT

présenté par
Mme Taillé-Polian, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Gustave, M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoes, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

---

ARTICLE 2 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Dès lors qu'une séance du conseil d'administration traite de sujets relatifs à une ou plusieurs des sociétés mentionnées à l'article 44, les directeurs généraux des filiales concernées sont invités à prendre part à la séance. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la présence des directeurs généraux des filiales dans le conseil d'administration de la holding dès qu'une question traite de sujets relatifs à la société qu'ils dirigent.